



Centre
de services scolaire
des Mille-Îles

Québec



Code de vie et Règles de fonctionnement

École Marie-Soleil-Tougas



**UNIS DANS NOS
DIFFÉRENCES**

2026-2027



Après la famille, l'école représente le deuxième lieu en importance où les enfants apprennent à vivre en société. À l'école Marie-Soleil-Tougas, nous nous engageons à offrir un environnement sain, sécuritaire, inclusif et bienveillant pour tous les élèves et les adultes qui la fréquentent.

Pour y arriver, l'école Marie-Soleil-Tougas s'est dotée d'un Code de vie animé par les trois valeurs incluses dans son projet éducatif. Ces valeurs sont basées sur des comportements éthiques et sont partagées par tous :

1. La **COLLABORATION** reposant sur le travail d'équipe entre l'école et la famille.
2. La **BIENVEILLANCE (RESPECT)** s'exprimant dans notre code de vie par une approche positive et personnalisée selon les situations.
3. La **RIGUEUR** se traduisant par des comportements attendus précis et par la cohérence des différents intervenants dans l'application du code de vie.

Afin d'accompagner adéquatement les élèves dans le développement de leur maturité affective et comportementale, nous priorisons le lien d'attachement entre les élèves et les adultes ainsi qu'une éducation positive axée sur la recherche de solutions.

Nos interventions sont guidées par les principes suivants;

- **Adopter une approche positive et bienveillante** : utiliser des mots encourageants, montrer de l'empathie et faire preuve de saine fermeté pour la gestion des comportements.
- **Développer la conscience de soi et des autres** : enseigner les compétences socio-émotionnelles en abordant la gestion des émotions, l'autogestion (contrôle), la conscience sociale (empathie), les habiletés relationnelles (démarche de résolution de conflits) et la prise de décision responsable.
- **Renforcer les comportements positifs** : féliciter spécifiquement les bons comportements, utiliser le renforcement de groupe et vivre des activités rassembleuses pour la célébration des efforts.
- **Gérer les crises et les défis** : impliquer l'élève dans la recherche de solutions, travailler la réparation et expliquer les conséquences des actes.

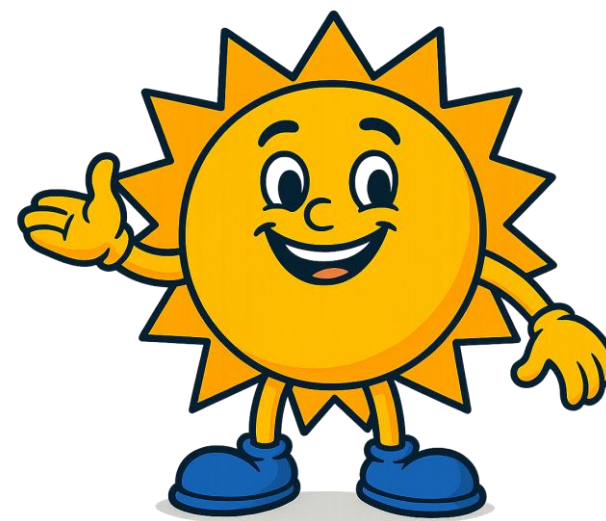


Code de vie

Règles générales

- ♥ Je règle mes conflits de façon pacifique (sans violence physique ou verbale).
- ♥ J'adopte un comportement sécuritaire pour les autres et moi.
- ♥ Je prends soin de mon école (du matériel, du lieu, de la nature).
- ♥ Je m'adresse aux autres en utilisant une attitude et un vocabulaire respectueux.
- ♥ Je collabore avec tous les intervenants.
- ♥ Je suis au bon endroit, au bon moment.

En tout temps
et en tous lieux



Nos valeurs

Bienveillance / Respect

*Je me préoccupe du
bien-être des autres.*

Rigueur

Je donne le meilleur de moi-même.

Collaboration

*Je m'intéresse aux autres
et je participe au bon
fonctionnement de l'école.*



École Marie-Soleil-Tougas

Comportements attendus

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Valeurs Lieux	Bienveillance / Respect <i>Je me préoccupe du bien-être des autres.</i>	Rigueur <i>Je donne le meilleur de moi-même.</i>	Collaboration <i>Je m'intéresse aux autres et je participe au bon fonctionnement de l'école.</i>
Salle de classe et service de garde 	▪ J'écoute la personne qui parle. ▪ Je respecte les consignes de l'adulte. ▪ J'utilise le niveau de voix demandé. ▪ Je lève la main pour obtenir le droit de parole ou demander de l'aide.	▪ Je me mets à la tâche rapidement.	▪ Je suis ouvert aux autres ainsi qu'à leurs idées. ▪ J'ai une attitude positive face aux activités proposées.
Corridors, casiers et escaliers 	▪ Lors de mes déplacements... ⇒ Heures de classe : je garde le silence. ⇒ Entrées et sorties : je parle à voix basse. ▪ Je respecte l'espace personnel des autres.	▪ Je m'habille sans perdre de temps. ▪ Je me déplace en marchant. ▪ Je circule avec mon laissez-passer.	▪ Je circule à droite. ▪ Je range mes effets personnels au bon endroit (à la fin de la journée, je ne laisse rien sur le plancher).
Toilettes 	▪ Je respecte l'intimité (des autres et la mienne). ▪ Je tire la chasse d'eau. ▪ Je laisse l'endroit propre.	▪ Je lave mes mains en évitant le gaspillage. ▪ J'ai mon laissez-passer avec moi.	▪ J'attends mon tour. ▪ Je quitte dès que j'ai terminé.
Gymnase et vestiaires 	▪ Je respecte les habiletés des autres. ▪ Je respecte les consignes, le matériel et les règles des jeux.	▪ Si je dois me changer, je le fais rapidement. ▪ Je suis habillé et chaussé adéquatement. ▪ Je range mes effets personnels au bon endroit.	▪ Je fais preuve d'un bon esprit sportif : j'encourage mes pairs et je fais preuve d'inclusion.
Bibliothèque 	▪ J'utilise le niveau de voix demandé. ▪ Je manipule les livres soigneusement.	▪ J'utilise un fouineur (marque-place). ▪ Je fais enregistrer mes livres avant de quitter. ▪ Je respecte les dates de retour.	▪ Je replace le local avant de quitter.
Local de musique 	▪ Je respecte les règles de musique d'ensemble. ▪ Je fais attention aux instruments de musique.	▪ J'apporte le matériel dont j'ai besoin (cahier, flûte, etc.). ▪ Je chante ou je joue de mon instrument au moment désigné.	▪ J'adopte une attitude positive. ▪ J'attends mon tour avant de jouer d'un instrument.
Cour d'école et parc 	▪ Je respecte les règles, l'horaire et les espaces de jeux. ▪ J'utilise le matériel selon sa fonction et je le ramène par la suite. ▪ Je ne frappe pas le ballon avec mes pieds (sauf lors du soccer).	▪ J'arrête de jouer à la cloche. ▪ Je suis habillé et chaussé adéquatement. ▪ Je me place en rang au bon endroit pour entrer.	▪ Je fais preuve d'un bon esprit sportif : j'encourage mes pairs et je fais preuve d'inclusion. ▪ Je vais voir l'adulte lorsque j'ai besoin d'aide. ▪ Je partage le matériel et les aires de jeux.
Lieu de diner 	▪ Je parle à voix basse et avec politesse. ▪ Je marche pour me déplacer. ▪ Je consomme seulement ma nourriture.	▪ Je laisse mon espace propre lorsque je quitte. ▪ Je reste assis à l'endroit assigné jusqu'au signal.	▪ Je lève la main si j'ai besoin d'aide.
Lieu de rassemblement 	▪ J'écoute la personne qui parle. ▪ Je garde mes mains et mes pieds pour moi. ▪ Je reste assis pendant la présentation.	▪ J'arrête de parler dès le signal. ▪ Je demeure à la place qui m'est assignée.	▪ Je lève la main pour prendre la parole ou pour participer. ▪ J'ai une attitude positive face à la présentation. ▪ J'encourage ou j'applaudis aux bons moments.

Mesures de soutien et Conséquences éducatives en cas de manquement

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectue à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements observés.

Note : Les mesures de soutien et les conséquences décrites ci-dessous ne sont pas nécessairement appliquées dans l'ordre présenté.

Mesures de soutien	Conséquences éducatives
➤ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité; ➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; ➤ Rencontre individuelle avec l'intervenant ou le titulaire; ➤ Rencontre individuelle avec la direction de l'école; ➤ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice; ➤ Contrat personnalisé avec renforcement positif; ➤ Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements; ➤ Mise en place d'un plan d'intervention; ➤ Mise en place d'un protocole d'intervention spécifique; ➤ Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école); ➤ Communication régulière entre l'école et la maison; ➤ Soutien au développement des habiletés sociales; ➤ Ateliers sur le développement des compétences socioémotionnelles; ➤ Scénarios sociaux; ➤ Rencontre avec la TES; ➤ Accès à un local calme; ➤ Récréations guidées; ➤ Tutorat; ➤ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe; ➤ Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents); ➤ Références à des services externes (CLSC, policier éducateur, etc.); ➤ Services Répit (conseil et/ou transit). ➤ Etc.	➤ Avertissement (verbal ou écrit); ➤ Retrait de privilège; ➤ Geste réparateur en lien avec le comportement; ➤ Réflexion éducative écrite; ➤ Illustration écrite de la situation (dessin) et explication; ➤ Reprise du temps perdu; ➤ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites; ➤ Travaux communautaires; ➤ Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement; ➤ Rencontre élève-intervenant de l'école; ➤ Répétition du comportement attendu (ex.: refaire le chemin en marchant); ➤ Zone de jeu assignée pour un temps donné; ➤ Récréation dirigée ou encadrée (zone préétablie, proximité de l'adulte ou marcher avec l'adulte); ➤ Réparer ou nettoyer le matériel /environnement. ➤ Remboursement ou remplacement du matériel; ➤ Perte d'autonomie, déplacement limité ou accompagné; ➤ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal; ➤ Suspension interne ou externe; ➤ Implication d'un partenaire externe (policier éducateur, protection de la jeunesse ...); ➤ Etc.

Violence et intimidation

Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire

La violence physique, verbale, psychologique ou sexuelle, l'intimidation, le harcèlement, la bagarre, le vol et le vandalisme représentent des manquements graves et sont traités selon le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.



CONFLIT	INTIMIDATION
Chicane, désaccord ou opposition entre deux personnes ou plus.	Forme d'agression caractérisée par la présence des critères suivants : - Déséquilibre du pouvoir (inégalité des forces). - Intention de faire du tort. - Sentiment de détresse de la victime. - Répétition des gestes sur une certaine période.

Pour dénoncer une situation de violence ou d'intimidation

Pour dénoncer une situation de violence ou d'intimidation, nous vous invitons à communiquer avec l'enseignante ou l'éducatrice spécialisée assignée au niveau de votre enfant.

La liste des membres de l'équipe-école est accessible sur le site Web de l'école ou  en utilisant le lien suivant : <https://marie-soleil-tougas.cssmi.qc.ca/ecole/equipe-ecole> (cliquer sur l'icône à droite du nom de la personne que vous souhaitez contacter).

Modalités de communication

- Lors d'un manquement mineur (écarts de conduite qui dérangent et perturbent), les parents seront avisés par un billet de communication jaune expliquant l'incident. Un appel ou un courriel aux parents peut être aussi utilisé.
- Pour un manquement majeur (écarts de conduite graves, dangereux ou illégaux), les parents seront avisés par un billet de communication orange ainsi que par un appel de l'éducatrice spécialisée ou de la direction, s'il y a lieu. Il est également possible que les parents soient conviés à une rencontre pour en discuter.
- Les parents doivent signer et retourner les billets de manquement à l'école.



Pour toute demande de rencontre avec la direction et un membre du personnel, il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable en communiquant avec le secrétariat de l'école.

Objets proscrits à l'école

- Il est interdit d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école (Ex. : drogue, arme blanche, etc.).
- De plus, les objets de la maison (jouets, toutous, objets sensoriels, objets sportifs, cartes sportives, cartes de collection, objets précieux, etc.) doivent rester à la maison, sauf en cas de permission spéciale accordée par l'enseignant ou un intervenant de l'école (projet, journée spéciale, privilège).

Interdiction du cellulaire et autres appareils électroniques personnels

Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école.

Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteur.



Sanctions en cas de non-respect :

Tout manquement à cette règle entraînera la confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher.

L'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation, puisque l'appareil doit rester à la maison.

Droit de fouille

- L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu.
- La direction d'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au Code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

Sanctions dans les cas les plus graves

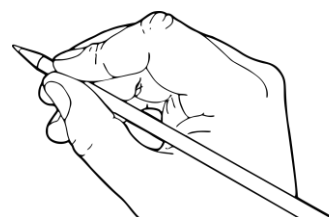
Dans les cas les plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire. (LIP, art 242). Mesures applicables quant au non-respect d'une règle de vie (Art. 76(3) LIP).

Signatures

J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève : _____

Signature d'un parent : _____



Annexe (fonctionnement de l'école)

Arrivée à l'école et accès à la cour

Le matin, les élèves peuvent arriver dès 8h25 dans la cour de l'école (entrée progressive). La cloche indiquant le début du premier cours sonne à 8h35. Trois options sont possibles pour que votre enfant arrive à l'heure :

- ⇒ Vous inscrivez votre enfant au service de garde, au besoin, pour la période du matin.
- ⇒ Si votre enfant est marcheur ou que vous venez le déposer à l'école, **il peut arriver dans la cour à partir de 8h25**. C'est à ce moment que l'équipe école assure une surveillance.
- ⇒ Votre enfant utilise le transport scolaire et arrive à l'heure prévue.

Toujours pour des raisons de sécurité, le retour des élèves qui dînent à l'extérieur de l'école n'est possible qu'**à partir de 13h10**.

Horaire de l'école

Primaire	
Arrivée des élèves et entrée progressive	8h25
Première période	8h35
Deuxième période	AS, 1 ^{re} , 2 ^e , 5 ^e année → 9h35 3 ^e , 4 ^e , 6 ^e année → 9h55
Récréation AM (avec déplacements)	3 ^e , 4 ^e , 6 ^e année → 9h35 AS, 1 ^{re} , 2 ^e , 5 ^e année → 10h35
Troisième période	10h55
Dîner (avec déplacements)	11h55
Quatrième période	13h20
Récréation PM (avec déplacements)	14h20
Cinquième période	14h40
Sortie des élèves	15h40
Départ des autobus	15h50

Préscolaire	
Arrivée des élèves + encadrement par les éducatrices	8h25
Accueil et enseignement	8h40
Récréation (avec déplacements)	10h35
Accueil et enseignement	10h53
Dîner (avec déplacements)	11h58
Encadrement par les éducatrices	13h15 à 13h25 + harmonisation 2 fois/sem de 13h25 à 14h10
Accueil et enseignement	13h25
Sortie des élèves	15h40
Départ des autobus	15h50

Absences et retards

Pour toute absence ou retard, veuillez utiliser Mozaïk-portail en premier lieu ou encore, téléphoner au secrétariat de l'école au 450-979-9736 (option 3). Au besoin, vous devez aussi aviser le service de garde (option1).

Les élèves qui arrivent en retard le matin ou le midi **doivent absolument se présenter au secrétariat pour donner leur présence et obtenir un billet de retard.**



Il est très important que votre enfant soit à l'école aux heures prévues afin de faciliter la prise de présences en classe et ainsi assurer sa sécurité. Les retards, en plus de déranger le groupe en travail, nuisent également à votre enfant, car il manque les explications pour effectuer correctement les tâches demandées.

IMPORTANT : Lors d'absence pour un voyage ou une raison familiale, les enseignants ne sont pas tenus de remettre une planification ou de reprendre les notions manquées de façon individualisée au retour de l'élève. Les travaux manqués en classe pourraient lui être remis à son retour.

Départ hâtif et changement de dernière minute

La sécurité des élèves est notre priorité. Pour éviter des situations malencontreuses, **exceptionnellement**, si vous avez une modification à faire concernant le départ de votre enfant à la sortie des classes, l'école peut accepter la modification selon les conditions suivantes : **par téléphone avant 14h00 et après avoir parlé à la secrétaire ou au service de garde.**

Si vous devez venir chercher votre enfant au cours de la journée, bien vouloir nous en informer le plus rapidement possible via le **Mozaïk portail parent**, par téléphone (450-979-9736 option #3) ou par courriel à marie-soleil-tougas@cssmi.qc.ca, afin que nous puissions transmettre l'information à l'enseignant(e), au service de garde et que votre enfant soit prêt à partir à l'heure désirée.

Un appel la veille ou tôt dans la journée facilite le travail de tout le personnel. Évitez les appels de dernière minute afin de diminuer le dérangement dans les classes et nous assurer de bien préparer votre enfant pour son départ.

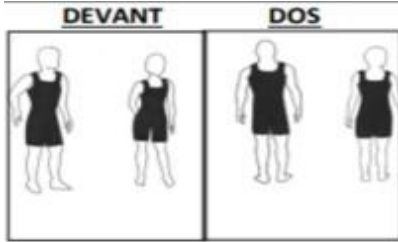
Politique alimentaire

- Comme milieu d'éducation, nous privilégions les repas et les collations santé (légumes, fruits, fromage, yogourt, etc.).
- Considérant que certains élèves ont des allergies sévères, les aliments inclus dans les collations et les repas ne doivent pas contenir des arachides ou des noix.
- Pour des questions d'allergie et d'équité entre les élèves, à moins d'une permission ou d'une activité spéciale (ex. : déjeuner de classe), il n'est pas possible pour un parent d'apporter des pâtisseries ou autres aliments dans la classe de son enfant (anniversaires, Halloween, etc.).
- Les repas provenant de chaînes de restauration rapide sont interdits à l'école.
- Bien que les échanges d'aliments ne soient pas permis, ceci peut se produire par moment. Nous invitons les parents dont les enfants ont des allergies ou intolérances à les sensibiliser à demander si l'allergène se trouve dans les aliments qui leur sont offerts. Il est de la responsabilité du parent d'aviser l'école de toute allergie grave, de mettre à jour la fiche santé et de fournir l'Epipen de leur enfant, si requis, dès la rentrée scolaire.

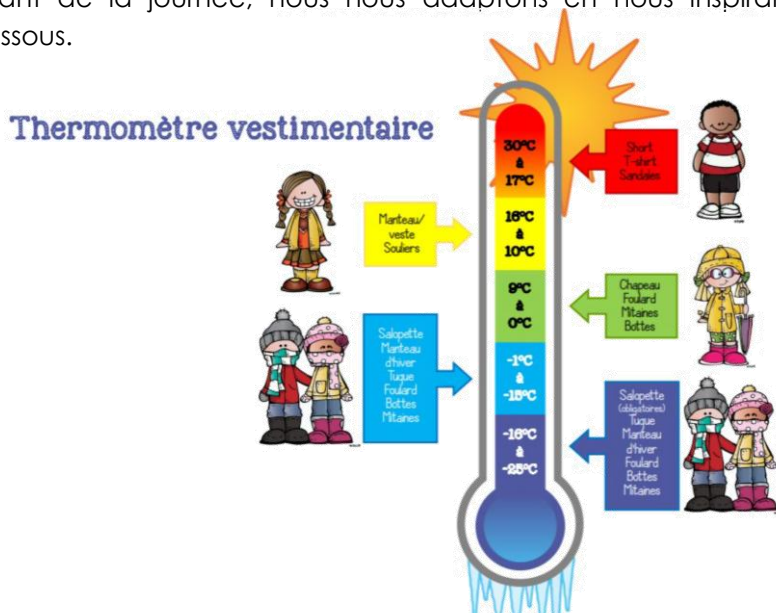


Code vestimentaire

- Les zones ombragées de l'image ci-dessous montrent les parties du corps qui doivent être couvertes par des vêtements opaques.



- Tous les vêtements doivent être bien identifiés au nom complet de l'enfant.
- Nous priorisons les chaussures ou les sandales attachées à la cheville ou ayant minimalement une ganse derrière la cheville. De plus, nous encourageons les familles à fournir deux paires de chaussures à leur enfant : une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur.
- Lors des activités extérieures, l'enfant doit être chaussé adéquatement selon l'activité pratiquée.
- Les vêtements ou accessoires à caractère sexiste, raciste ou violent ne sont pas tolérés.
- Les chapeaux, tuques et casquettes doivent être déposés dans le casier avant d'entrer en classe. Les capuchons doivent être enlevés dès l'entrée dans l'école.
- Pour les activités sportives lors des cours d'éducation physique, les cheveux longs doivent être attachés et les bijoux enlevés. Les enfants doivent aussi porter des vêtements confortables (et bien identifiés) pour assurer leur sécurité :
 - Préscolaire à la 2^e année : La journée d'un cours d'éducation physique, porter une tenue sportive (chandail à manches courtes, pantalon de sport ou short) ainsi que des souliers de course.
 - 3^e à la 6^e année : Si les élèves se changent (à leur choix), prévoir un sac de tissu comprenant un chandail de rechange, un pantalon de sport ou un short ainsi que des souliers de course.
- À moins d'une situation particulière, les récréations et le temps de jeu sur l'heure du dîner se déroulent à l'extérieur. Ainsi, les élèves doivent être bien vêtus selon chacune des saisons :
 - L'hiver, le port de bottes, d'un pantalon de neige, d'une tuque et des gants ou mitaines est obligatoire.
 - Lors des jours de pluie, les bottes d'eau et un imperméable sont recommandés (nous allons à l'extérieur même lorsqu'il y a une fine pluie).
- Nous demandons aux enfants de porter ce que vous leur avez fourni lorsqu'ils vont à l'extérieur. Toutefois, au courant de la journée, nous nous adaptons en nous inspirant du thermomètre vestimentaire ci-dessous.



Stationnement et débarcadère

- Le petit stationnement du personnel est interdit en tout temps aux parents. Les parents doivent utiliser le grand stationnement du centre communautaire André-Guérard adjacent à l'école.
- **Le seul endroit sécuritaire et surveillé est le débarcadère près du stationnement municipal André-Guérard. Merci d'y déposer votre enfant et de ne pas vous y attarder afin d'assurer la fluidité de la circulation (autant le matin qu'à la fin des classes).**
- Ne pas déposer votre enfant sur la bretelle parallèle à la patinoire, car aucune surveillance n'est assurée à cet endroit.
- Lorsque le véhicule est dans le stationnement municipal, veuillez utiliser la traverse piétonne (enfants et parents) où un membre du personnel assure la sécurité. En aucun temps la traverse piétonne ne doit être empruntée comme raccourci pour sortir plus rapidement du stationnement.
- Aucun élève ne doit être déposé sur la rue Place Camus en face de l'école. Des panneaux d'indication municipaux informent clairement qu'aucun véhicule ne peut s'immobiliser sur cette rue en tout temps et dans les deux sens, et surtout lorsque les bollards jaunes sont en place sur la piste cyclable.
- Les élèves marcheurs ne doivent pas marcher dans le stationnement du personnel ou dans le débarcadère des autobus. Ils doivent circuler sur les trottoirs.
- Aucun véhicule ne peut accéder au débarcadère des autobus. Un panneau d'indication placé à l'entrée du débarcadère vous informe des heures d'accès permises. Ainsi, il est interdit d'accéder au débarcadère des autobus entre 7h30 et 16h30 lors des jours de classe.



Accès à la cour



Lorsque vous venez chercher ou reconduire votre enfant à l'école, nous vous demandons de rester sur le trottoir près du centre André Guérard. Cependant, en fin de journée, les parents des élèves du préscolaire peuvent attendre leur enfant près de la porte principale.

Aucun adulte, autre que les intervenants de l'école, n'est autorisé sur la cour de l'école pendant les heures scolaires.

Vélos, planches à roulettes, trottinettes et patins à roues alignées

En entrant sur le terrain de l'école, l'élève enlève ses patins à roues alignées, marche à côté de son vélo, de sa planche ou de sa trottinette.

Les élèves qui utilisent leur vélo ou leur trottinette doivent le stationner aux endroits prévus (près de la passerelle ou du parc André Guérard). Les vélos et les trottinettes doivent être cadenassés, puisque nous ne pouvons assurer leur surveillance (les trottinettes ne sont pas permises à l'intérieur de l'école).

L'école n'est pas responsable des objets perdus, volés ou endommagés.

Chiens

La présence des chiens est interdite sur le terrain de l'école. Si vous avez un chien sur le terrain du parc André-Guérard, pour la sécurité des élèves, nous vous demandons de le garder en laisse près de vous.

Oubli d'objets ou d'effets scolaires

Afin de favoriser les apprentissages, l'élève apporte à l'école le matériel et les objets nécessaires à sa réussite scolaire, le tout bien identifié. Cela comprend les effets scolaires et tout document attendu par les enseignants. Il est de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant ait tout ce dont il a besoin avant de quitter pour l'école (matériel, boîte à lunch, veste, souliers, pantalon de neige, mitaines, etc.).

Dans le cas d'un oubli, vous pouvez venir déposer l'objet ou l'effet scolaire à l'endroit prévu à cet effet, dans le vestibule de l'entrée principale de l'école, en identifiant bien le nom de l'enfant ainsi que son groupe.

Bien que nous vérifiions régulièrement, nous ne pouvons garantir que votre enfant recevra l'objet au moment opportun (ex : collation).

Circulation dans l'école

Les parents et les visiteurs sont priés de s'identifier au secrétariat à l'entrée principale lorsqu'ils se présentent à l'école afin de signer notre registre de visiteurs. Il est interdit de circuler dans les corridors ou de se rendre dans les classes ou les casiers.

Jusqu'à 8h25 le matin et après 16h à la fin des classes, les élèves ne peuvent retourner en classe sans autorisation pour récupérer leurs effets personnels.

À moins d'être accompagnés ou d'une autorisation spéciale, les parents ainsi que la fratrie qui ne fréquentent pas l'école ne peuvent circuler librement dans les corridors de l'école (ex. : service de garde en fin de journée).

Communication à l'école Marie-Soleil-Tougas

- Le vouvoiement est de rigueur dans toutes les interactions avec les adultes. De plus, les adultes de l'école sont appelés par « Monsieur » ou « Madame » suivi de leur prénom ou de leur nom de famille.
- À l'école Marie-Soleil-Tougas, le français est la langue de travail, d'enseignement et de communication entre les élèves, les parents et le personnel (à l'exception des cours d'anglais).